

Avant-propos

Qu'est-ce qu'un mot ?

Réponses d'écrivains

Qu'est-ce qu'un mot ? Une idée ? Un mystère ? Une douleur ? Un plaisir ? Tout cela sans doute.

Les mots surgissent, se définissent, s'adoucissent, mais ils résistent, s'échappent, se rebellent.

Les mots finissent toujours, écrivait Carlos Fuentes, par construire le contraire d'eux-mêmes¹. Car un mot, ajoutait Paul Ricoeur, est ce qui a plusieurs sens et ce qui peut en acquérir de nouveaux².

Le constat de Brice Parain est alors sans appel : « Les mots sont des pistolets chargés. »³ Les mots peuvent se retourner contre les autres ou contre soi-même. Ils sifflent dans les oreilles de ceux qui ne veulent entendre ou chantent dans les oreilles de ceux qui veulent entendre. Ils irritent ou meurtrissent, confortent ou ravissent.

L'écrivain partage, selon Jean-Marie Domenach, avec le politicien « cet ignoble secret : on peut faire n'importe quoi avec des mots »⁴.

*

1 C. FUENTES, *La Tête de l'hydre*, Paris, Gallimard, 1978.

2 P. RICOEUR, *La Métaphore vive*, Paris, Le Seuil, 1975.

3 B. PARAIN, *Recherches sur la nature et les fonctions du langage*, Introduction, Paris, Gallimard, 1942.

4 J.-M. DOMENACH, *Ce que je crois*, Paris, Grasset, 1978.

Avant-propos

Comment dans ces conditions rédiger un dictionnaire ? Comment procéder à un recensement de mots qui se jouent du temps et de la logique ?

Jean Paulhan n'a-t-il pas écrit que tout a sans doute été dit si les mots n'avaient changé de sens, et les sens de mots¹ ?

L'interrogation se pose d'autant plus qu'un dictionnaire juridique est soumis aux soubresauts des abrogations ou promulgations des lois, voire aux bouleversements des revirements de jurisprudence ou venues de textes étrangers. Un dictionnaire de droit est comme un bateau en pleine tempête. Il tangue, se balance, s'adapte aux vagues déferlantes. Le tout est de rester à flots et d'avancer avec les vents ou contre les vents, d'atteindre sa destination tout en bénéficiant des courants et des airs. Car bénéficier d'une ouverture sur le monde avec les mots contribue à ne pas lâcher prise.

Pascal Quignard notait que tout mot retrouvé est une merveille². Il n'est rien de plus extraordinaire que de voir des mots rangés comme il se doit pour donner un sens à la parole ou à des phrases.

Et, que l'on ne s'y trompe pas, la tâche dictionnaire (ou didactique et parfois encyclopédique) est certes importante, mais elle n'est pas totalement impossible.

Julien Green rappelait que la pensée vole et que les mots vont à pied. « Voilà tout le drame de l'écrivain »³.

Un drame, mais peut-être aussi une chance. Le décalage des rythmes œuvre en faveur d'une profondeur ou d'une mansuétude à l'égard d'une nécessaire refonte ou de la plasticité des mots. Raison gardée en quelque sorte à l'égard des griefs inévitables des mois et des années qui passent.

« Le temps, qui passe inexorablement, est un problème majeur, un mystère fondamental malgré toutes les merveilleuses avancées de la science »⁴.

« J'ai pu comparer sa finitude dans l'espace contre laquelle personne ne s'insurge et sa finitude dans le temps qui nous pose problème. Le monde que j'ai pu entrevoir échappait totalement à la décohérence qui nous fait percevoir la réalité comme classique. J'ai, de manière profondément intuitive, discerné une incroyable "variabilité", d'infinies fluctuations parfaitement réglées dans ce théâtre [quantique] dont la scène ne peut se représenter autrement que

1 J. PAULHAN, *Clef de la poésie*, Paris, Gallimard, 1944.

2 P. QUIGNARD, « Petit traité sur Méduse », in *Le Nom sur le bout de la langue*, Paris, POL, 1993.

3 J. GREEN, « Journal », in *Œuvres complètes*, Paris, Gallimard, 1976.

4 A. CONNES, D. CHÉREAU et J. DIXMIER, *Le Théâtre quantique*, Paris, Odile Jacob, 2013, p. 11.

par un concept mathématique que tous les physiciens quantiques manipulent quotidiennement : l'espace de Hilbert, avec sa géométrie de dimension infinie d'une part, et son caractère imaginaire d'autre part »¹.

Parcourir les dédales des noms et des verbes du droit est une aventure, un bonheur de rappeler, de comparer, d'analyser. Il est agréable de lire sous la plume de François Bott qu'écrire c'est arracher aux mots leurs secrets² ou sous la plume d'Alain Bosquet que c'est aux mots de comprendre³.

Mais de comprendre quoi ?

Sans doute, rappelle Francis Ponge, que l'amour des mots est en quelque façon nécessaire à la jouissance des choses⁴ et que les mots furent les seuls amours de Samuel Beckett⁵.

Car les mots ont une valeur : ils peuvent être justes ou clairs, impropres ou obscurs⁶.

Ils ont un effet esthétique sur l'écrit (un mot pouvant être « littéraire ? noble ? technique ? de la langue soutenue ? familier ? populaire ? vulgaire ? argotique ? »)⁷ ou un effet puissant sur l'imagination⁸ (des mots pouvant devenir des hyperboles, des métaphores, des euphémismes, des litotes)⁹.

Ils peuvent surprendre ou suggérer, attendrir ou enrichir¹⁰.

*

Rattraper en vol des mots du droit a pour ce dictionnaire nécessité des choix de simplification.

Le droit privé et le droit public sont présents, mais le droit privé peut être en renvoi de disciplines limité au droit civil (incluant le droit des personnes, le droit des obligations, le droit des contrats spéciaux, etc.), au droit commercial (incluant le droit des commerçants, le droit des sociétés, le droit des entreprises en difficultés, etc.).

1 *Ibid.*, p. 177.

2 Fr. BOTT, *Journées intimes*, Paris, Albin Michel, 1984.

3 A. BOSQUET, *Poèmes*, 1, Paris, Gallimard, 1979.

4 Fr. PONGE, *Le Grand Recueil*, Paris, Gallimard, 1961.

5 S. BECKETT, *Têtes-mortes*, Paris, Minuit, 1967.

6 H. BÉNAC, *Guide pour la recherche des idées dans les dissertations et les études littéraires*, Paris, Hachette, 1961, p. 222.

7 *Ibid.*, p. 223.

8 *Ibid.*

9 *Ibid.*

10 *Ibid.*

Avant-propos

Si la procédure civile ou la procédure pénale peuvent s'installer au même titre que la procédure administrative, des mots saisis dans le langage processuel peuvent être placés sous la formule procédure en général.

Le droit public est représenté par le droit constitutionnel qui préside l'ensemble, mais le droit administratif peut abriter en son sein le droit de l'urbanisme, le droit des collectivités territoriales, le droit de la route, etc. Si l'espace disciplinaire du droit français est réduit à des renvois fondamentaux, il en est de même de l'espace disciplinaire étranger puisque le droit international privé ou le droit international public peuvent figurer sous la formule relations internationales.

La simplification d'une présentation des mots juridiques reste soumise aux ravages du temps et aux batailles d'interprétation.

Charles Péguy écrivait qu'un mot n'est pas le même dans un écrivain et dans un autre. « L'un se l'arrache du ventre. L'autre le tire de la poche de son pardessus »¹ conduisant ainsi à porter son regard vers un René Char rassurant pour qui les mots savaient ce que nous ignorions d'eux².

Catherine PUIGELIER

1 C. PÉGUY, *Pensées*, Paris, Gallimard, 1934.

2 R. CHAR, *Chants de la Balandrare*, Paris, Gallimard, 1977.